

- Département Informatique et infrastructures**
Bureau de l'Intendance des bâtiments
- Faubourg de l'Hôpital 77
 - CH-2000 Neuchâtel

Charte de la Conciergerie de l'Université de Neuchâtel

Mission

La conciergerie garantit le maintien du patrimoine bâti. Elle a pour mission d'assurer l'entretien et le nettoyage des locaux. Elle contribue aux travaux d'entretien courants des bâtiments universitaires, propriété de l'Etat de Neuchâtel ou de l'Université de Neuchâtel, sous la responsabilité du Bureau de l'Intendance des bâtiments universitaires, en collaboration avec le Service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel.

Objectifs

L'objectif de la conciergerie est de maintenir un standard de qualité et de salubrité dans les différents bâtiments et locaux mis à disposition de l'Université de Neuchâtel. Elle s'assure que ces bâtiments et locaux soient propices à l'enseignement et à la recherche, aux études et aux attentes des usagers. Pour cela, la conciergerie veille au maintien de la propreté des bâtiments et à l'utilisation correcte des locaux dont elle a la charge, à la bonne marche des installations techniques, à l'entretien des extérieurs et alentours des bâtiments, à l'utilisation correcte des produits de nettoyage, du matériel de nettoyage et des machines, selon les prescriptions des fournisseurs, ainsi qu'au respect de bonnes conditions de travail de ses collaborateurs (santé, sécurité) en collaboration avec le Bureau Hygiène et Sécurité de l'Université.

Collaborateurs

Les collaborateurs de la conciergerie font partie intégrante du personnel de l'Université de Neuchâtel. A ce titre, ils bénéficient des droits et devoirs de tout collaborateur de l'Université, selon les bases légales en vigueur.

Activités de la conciergerie :

Nettoyages courants

Ce nettoyage est fonction d'un type de prestation bien défini, à exécuter selon une fréquence donnée, par ex. les sanitaires doivent être lavés tous les jours ouvrables, les vitres nettoyées une fois par an. Le cahier des charges des collaborateurs de la conciergerie mentionne ce type d'activités.

Nettoyages complémentaires

Il s'agit de travaux qui ne sont pas effectués dans le cadre du nettoyage courant, (p.ex.: dépoussiérage des rayonnages de bibliothèques et des luminaires suspendus, décapage de sols et application de cire). Ces travaux sont planifiés d'entente avec les régisseurs ou le responsable de la conciergerie. Des nettoyages occasionnels, avant et après des manifestations (conférences, colloques, etc.) ou après des travaux de rénovation peuvent être demandés.

Nettoyage des laboratoires

Dans le cadre du nettoyage courant, certaines surfaces ne peuvent être nettoyées que si elles sont dégagées de flacons, bouteilles, produits dangereux, instruments divers : il s'agit des hottes, tables de travail, étagères, éviers. Les collaborateurs de la conciergerie ne sont par habilités à déplacer ce genre d'objets.

Nettoyage des locaux spécifiques

Un certain nombre de locaux ne sont pas accessibles dans le cadre du nettoyage des bâtiments : il s'agit de locaux techniques, laboratoires spécifiques, locaux à risque, chambres froides, salles blanches, etc. D'autres locaux, par les risques qu'engendrent les activités qui y sont menées, sont interdits d'accès au personnel de la conciergerie. Cette décision est prise par l'ingénieur de sécurité de l'Université, sur la base des informations données par les utilisateurs de ces locaux et conformément aux bases légales en vigueur (produits dangereux etc.) L'interdiction d'accès est matérialisée par une indication claire et visible apposée à l'entrée du local.

Déménagements

Un déménagement se réfère à tout mouvement de personnes et de mobilier (bureau, chaise, armoires, classeurs, ordinateur etc.) d'un local vers un autre. La conciergerie peut être appelée à collaborer à des petits déménagements. Les déménagements conséquents sont effectués par une entreprise spécialisée.

Récupération – recyclage

Dans le cadre du respect de l'environnement, la conciergerie est chargée d'évacuer les différents conteneurs auprès des organismes reconnus et mandatés à cet effet.

Neuchâtel, le 14 septembre 2007

Pour l'Etat de Neuchâtel

M. Philippe Donner
Architecte cantonal
Service des bâtiments

Pour l'Université de Neuchâtel

Dr Abdelatif Mokeddem
Directeur du Département
Informatique et infrastructures